

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 28 juin 2007

• Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 18h00, dans la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 conseillères et conseillers. Il y a 7 excusés (Mmes Anick Freuler, Lisette Gay, Christiane Perrin et MM. Christian Balmat, Marcel Brauch, Nicolas Lambelet du Gay et Florian Péquignot) et 2 absents (Mme Marika Thévenaz et M. Luc Giroud).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

En préambule, le président demande d'ajouter un point 21 à l'ordre du jour concernant la réponse municipale à l'interpellation de Mme Roy relative au plan d'affectation «En Cocardon I et II».

Trois interpellations ont été déposées sur le bureau du Conseil.

- La première, déposée par M. Philippe Martinet, est intitulée "Résolution en faveur des «Sans-Papiers», domiciliés à Gland, menacés de renvoi, et plus particulièrement MM. Ekrem Rahmani et Fehmi Sahiti". Son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place au point 22 de l'ordre du jour.
- La deuxième, déposée par M. Jean-Michel Bovon, est intitulée "Interpellation présentée à la Municipalité relative à un manque de transparence sur certains problèmes existants dans le cadre de la direction du collège secondaire de Gland". Son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place au point 23 de l'ordre du jour.
- La troisième, déposée par Mme Corinne Hug, est intitulée "Interpellation concernant le préavis n° 27 du 21 avril 2003 relatif à la réfection de la place de sports de l'école de Mauverney et à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de Mauverney". Son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place au point 24 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant:

- 1. Appel et ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 10 mai 2007.
- 3. Communications du bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

- 5. Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2006.
- 6. Préavis municipal nº 23 relatif à la modification du règlement du conseil communal.
- 7. Préavis municipal nº 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux.
- 8. Préavis municipal nº 25 relatif à la révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon".
- 9. Préavis municipal nº 26 relatif à l'acquisition de la parcelle nº 568 d'une superficie de 10'425 m² au lieu-dit Malagny.
- 10. Préavis municipal nº 27 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2008.

11. Préavis municipal nº 28 relatif à l'acquisition de la parcelle nº 611 d'une superficie de 3912 m² sise au lieu-dit "La Chavanne".

Première lecture

- 12. Préavis municipal nº 29 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise I" et son règlement.
- 13. Préavis municipal nº 30 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise III" et son règlement.

Divers

- 14. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer davantage les services administratifs délivrés par le biais du site Internet de la commune en ouvrant un guichet virtuel en ligne.
- 15. Réponse au postulat de Mme Waltraud Casson demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle "Les Avouillons".
- 16. Réponse au postulat de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe libres dans nos bâtiments scolaires.
- 17. Réponse au postulat de M. Jean-Marc Waeger demandant à la Municipalité qu'une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique soit entreprise par la commune de Gland.
- 18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2007-2008:
 - élection du président;
 - élection du 1^{er} vice-président;
 - élection du 2^e vice-président;
 - élection de deux scrutateur(trice)s;
 - élection de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
- 19. Nomination de la commission de gestion.
- 20. Nomination d'un membre à la commission des finances.
- 21. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Arlette Roy relative aux plans d'affectation «En Cocardon I et II».
- 22. Interpellation de M. Philippe Martinet.
- 23. Interpellation de M. Jean-Michel Bovon.
- 24. Interpellation de Mme Corinne Hug.
- 25. Divers + propositions individuelles.
- Après lecture par le président des points de l'ordre du jour modifiés, la discussion sur celui-ci est ouverte. La parole n'est pas demandée.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 10 mai 2007.

- M. Michael Rohrer demande une rectification à la page 17, sous point 14: il s'agit de fr. 30.– le m² pour la zone agricole et non de fr. 100.–.
- M. Fargeon demande une correction en page 5, sous "Autocontrôle de la distribution de l'eau", il s'agit du bureau Herther & Wiesmann et non de Bovard & Nickl.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet le procès-verbal du 10 mai 2007 à l'acceptation des conseillers, tout en précisant que les corrections demandées seront portées au procès-verbal de ce jour.

Décision

Le Conseil communal accepte à une large majorité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 10 mai 2007, sans avis contraire et 2 abstentions signifiées.

Avec l'arrivée de Mme Genton-Bonzon, nous sommes 62 présents.

3. Communications du bureau

- Le 21 mai, le bureau s'est réuni avec la Municipalité pour préparer la séance de ce soir.
- Le 17 juin, le bureau a assuré le déroulement des votations fédérale et cantonales. La participation s'est élevée à env. 40% (moyenne cantonale 45%). La révision de l'AI a été acceptée par 53,7% des votants glandois. L'initiative cantonale pour les jours fériés a été acceptée par 74,9% et l'intiative "La parole aux communes" a été rejetée par 68,8% de non.

- Lecture est donnée d'une lettre de M. et Mme Daniel et Elisabeth Collaud envoyée au directeur de l'établissement scolaire de Gland, datée du 16 juin, et dont le président a reçu copie. En résumé, cette lettre relève que l'horaire imposé des promotions (vendredi 6 juillet à 14h00) est un manque de respect pour les personnes qui ont une activité professionnelle les empêchant de s'absenter ou de prendre un après-midi de congé.
- Lecture est donnée de la réponse adressée le 26 juin par M. Delacrétaz, directeur de l'établissement secondaire et dont le président a également reçu copie. Le directeur relève que l'entrée en fonction du Conseil d'établissement permettra aux autorités politiques de s'impliquer davantage dans le choix de la date et de l'heure de la cérémonie. Il relève qu'une cérémonie organisée en soirée (20h00) est certainement la meilleure solution pour une participation maximale des parents. Cependant, cela remettrait en cause le buffet offert par la commune, moment convivial que la direction tient à maintenir. Un sondage effectué parmi les établissements du canton montre que toutes les tranches horaires existent (début ou fin d'après-midi, soirée) et qu'il ne semble pas y avoir de mécontentement des parents.
- Le 23 juin, le bureau a reçu la lettre de démission du secrétaire du Conseil pour le 31 décembre 2007. Bien que cette décision ne sera effective qu'à la fin de l'année, le président remercie d'ores et déjà le secrétaire pour le travail fourni au service du Conseil communal.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

Ressources humaines

- Dès le 27 août, deux apprentis en exploitation et droit domestique seront engagés pour trois ans, plutôt dans la conciergerie. Dix dossiers de postulation seulement sont parvenus et un seul candidat est pour le moment retenu. Cet après-midi, lors d'une réunion avec des syndics des environs, un candidat pour le deuxième poste a été proposé et sera auditionné prochainement.
- Un poste d'apprenti employé de commerce est également au concours. Pour celui-ci, 65 dossiers ont été reçus et une décision sera prise la semaine prochaine.
- Au mois de septembre, une secrétaire à 50% sera engagée. Il s'agit de Mme Rosalia Torti, habitant Mont-sur-Rolle, choisie parmi 117 dossiers de candidature. Elle remplacera Mme Cosendey qui quitte demain son poste à la réservation des salles. Mme Torti sera également formée pour l'administration du réseau des mamans de jour.
- A la voirie et au service des eaux, M. Nicolas Buri, habitant Etoy, a été engagé pour remplacer M. Meichtry parti fin mai, candidat retenu parmi 40 dossiers.
- A la voirie, une personne bénéficiant d'un programme de l'OSEO, sera en fonction pour trois mois. Ce programme temporaire subventionné vise la réinsertion de personnes dans la vie active.
- Mlle Anaëlle Loup a obtenu son CFC d'employée de commerce à l'issue de ses trois années de formation au sein de notre administration.

Règlement sur les heures d'ouverture des stations essence et auto-shop

• Le délai référendaire et le dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle court jusqu'au 2 juillet. En cas d'absence de recours, il pourra être adopté et entrer en vigueur.

Conseil régional

- Le Conseil régional a accordé un crédit de fr. 180'000.— pour le mandat d'étude du plan directeur régional. Ce plan sera vraisemblablement soumis à l'approbation des conseils en 2009. L'appel d'offres pour cette étude a déjà été lancé et le lauréat devrait être connu dans quinze jours.
- Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes du Conseil régional pour 2006.

Requérants d'asile déboutés

• La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) a pour mandat du Conseil d'Etat l'application de la loi sur l'asile qui prend en compte une répartition équitable et géographique des lieux d'accueil dans le canton. Notre région est particulièrement visée, puisque pour des raisons évidentes liées au coût de l'hébergement, elle est totalement en déficit par rapport aux autres régions du canton. Ainsi, nous devrions accueillir un centre d'hébergement d'urgence de 100 places pour les requérants déboutés en situation de précarité. Cette demande est prioritaire du fait que, dès le 1^{er} janvier 2008, plus de 1000 requérants définitivement déboutés ne pourront plus se loger dans les centres et appartements traditionnels de la Fareas. Un groupe de travail composé de syndics et de municipaux de la région devra trouver une solution sur les territoires de nos commmunes.

Clés pour les salles de réunion

• La distribution des clés pour les salles de réunion des commissions du Conseil ne sera plus assumée par la Police municipale mais par le Service technique communal du lundi au vendredi de 7 h. à 12 h. et de 13h30 à 17 h. Deux raisons ont conduit à ce changement d'habitude: d'une part,

la modification des horaires prévue pour le poste de police et, d'autre part, une redistribution des tâches non policières au sein de l'administration communale. Chaque conseiller a d'ailleurs reçu une communication à ce sujet avec le dernier envoi du bureau.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports) *Instruction publique*

• La commission qui a traité de la motion Pollak sur l'harmonisation des horaires scolaires et le développement para-scolaire a servi de groupe de pilotage pour la rédaction du futur règlement du conseil d'établissement. La proposition de règlement type du canton est encore attendue afin de vérifier quelques aspects rédactionnels. Ce règlement devrait être proposé en première lecture lors de la séance de conseil de septembre.

Etablissement primaire

Fête du Chêne

• Cette fête qui se déroulera le jeudi 5 juillet verra une nouveauté. En effet, des enfants des garderies «Pirouette-cacahuète» et du «Colibri», qui vont commencer le cycle initial en août, participeront à la manifestation.

Selon la météo, le comité d'organisation a prévu trois plans. Plan A, beau temps: cortège et pique-nique aux Perrerets. Plan B, temps mitigé: cortège et pique-nique sous les couverts du collège de Grand Champ. Plan C, pluie ou orages: annulation de la manifestation. Dès 15 h., un message sera diffusé sur le numéro 1600.

Projets d'établissement

- Le projet d'établissement «La forêt ça nous branche» s'est terminé le vendredi 22 juin par une journée de restitution à destination des enfants et parents dans la forêt qui jouxte La Lignière, pour le plaisir de toutes et tous. Un grand merci est adressé aux personnes qui se sont engagées pour faire découvrir la forêt sous toutes ses formes aux écolières et écoliers de notre commune.
- La Municipalité a accordé son soutien, dans le cadre du budget de prévention, au projet «*Ecole en mouvement*» élaboré par le groupe «Animation santé». Ce projet vise, entre autre, une prise de conscience de l'importance du mouvement dans la vie quotidienne et la prévention de l'obésité.

Etablissement secondaire

Promotions

• Des réactions nous sont parvenues concernant la tenue des promotions du secondaire le vendredi 6 juillet à 14 h. Il n'est malheureusement plus possible de changer l'heure de cette cérémonie, de nombreuses personnes s'étant organisées en conséquence. Pour les années prochaines, Mme Golaz veillera personnellement à ce que la Fête du chêne et les promotions du secondaire aient lieu deux jours différents et qu'elles se déroulent à 17 h., selon l'usage à Gland.

Déplacement d'élèves

• 29 parents des élèves des futures 7e VSB en math physique ont reçu une lettre de l'établissement secondaire afin qu'ils donnent leur accord pour déplacer leur enfant à Begnins. Mme Golaz rappelle que le directeur dispose d'une enveloppe pédagogique dépendant du nombre d'élèves et que les déplacements d'élèves entre Gland et Begnins sont tout à fait envisageables pour compléter l'une ou l'autre classe et permettre à chaque élève de suivre l'option choisie. Dans le cas présent, il ne s'agit donc pas d'un problème de locaux. La Municipalité va cependant réagir sur la forme malhabile de cette lettre qui demande aux parents d'aider à résoudre un problème qui est de la compétence du directeur.

Ce cas a cependant trouvé un dénouement plutôt heureux car l'effectif est passé de 54 à 56 élèves, ce qui va permettre d'ouvrir deux classes de 19 et une de 18. Par ailleurs, 4 élèves de 7^e VSG de Begnins viendront compléter les classes glandoises.

Etablissement secondaire

• Quelques jeux de la garderie «Le nid d'abeille» ont été donnés à la commune car ils ne correspondaient plus à l'âge des enfants de cette unité. La possibilité de les installer à l'école de Montoly est à l'étude. Merci à la fondation La Ruche pour ce don.

<u>Culture</u>

Commission culturelle

• Suite à la démission de Mme Claudia Cela, le parti radical a proposé la candidature de Mme Christine Maeder. La commission est ainsi composée de Mmes Arlette Roy (GdG), Mauricette Peltier (libérale), Christine Maeder (radicale) et M. Hugo Rohrer (socialiste) et de la municpale responsable.

Salle multimédias

• La salle multimédias, au sous-sol du collège des Tuillières, a été utilisée pour la première fois les 31 mai et 7 juin pour un spectacle organisé par les classes de l'option théâtre de Mme Bolanz, à la satisfaction des utilisateurs et du public.

Fête de la musique

• Samedi dernier, la cinquième édition de la Fête de la musique a eu un beau succès grâce à l'engagement de nombreux bénévoles. Pendant plusieurs semaines, de nombreuses mains rouges annonçant l'événement ont agréablement décoré notre ville.

Exposition photos

• Suite à l'exposition photos, une photographie encadrée de l'horloge du bâtiment communal nous a été donnée par Mme Sylvie Bosse. Cette photo a été suspendue dans la salle du même nom. Mme Bosse est remerciée pour ce don.

Prix culturel

• Le Conseil régional a mis sur pied un prix culturel à l'intention des jeunes de 12 à 20 ans scolarisés dans les écoles secondaires, professionnelles et d'enseignement spécialisé du district. Les personnes intéressées peuvent présenter un projet individuel ou de groupe sur un thème lié à la région nyonnaise. Le Conseil régional sélectionnera le projet le plus méritant, récompensera le jeune créateur par un prix de 1000 francs et financera la réalisation du projet à hauteur de 2000 francs. L'œuvre sera ensuite exposée dans les nouveaux locaux du Conseil régional.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

- Un emprunt de 3,3 mios auprès de la SEIC a été renouvellé ce jour pour une nouvelle période de 3 mois à un taux qui sera déterminé demain et qui devrait se situer aux environs de 2,6%.
- L'assemblée de la SEIC a eu lieu et, durant celle-ci, la confirmation du versement des ristournes pour 2007 a été annoncée. Cette ristourne basée sur le résultat des comptes au 31 décembre devrait être de fr. 1'010'000.—, en augmentation de fr. 340'000.— environ par rapport au budget.
- La SEIC a racheté 90 actions détenues par le canton, suite à la décision de celui-ci de se libérer de différentes participations dans des sociétés. La SEIC a décidé de les donner gratuitement à l'ensemble des communes membres, selon la répartition suivante: Gland 32 actions, Prangins 26, Begnins 17, Duillier 6, Vich 5 et Coinsins 4.

Fête du sport

• La Fête du sport du 1^{er} septembre, déjà annoncée ultérieurement, rencontre un grand succès. Deux sites sont retenus pour Gland: à Grand Champ, principalement ce qui touche à la gymnastique, judo, sport de combat et au centre sportif En Bord, les disciplines telles le tir à l'arc, les petites voitures, le football, nordic walking et deux autres activités.

Fonds du sport

• Le 14 mai, le Fonds du sport a confirmé les participations de fr. 40'000.— pour le stand des Archers et de fr. 36'000.— pour la rénovation d'un terrain de sport à Grand Champ. A ce jour, 50% de ces sommes ont déjà été versées, le solde étant versé lors de la facture finale.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Recherche d'eau

• La recherche d'eau dans le delta de la Promenthouse, à proximité du Golf, est en cours comme déjà annoncé précédemment.

Le 1^{er} décembre 2006, un site d'implantation pour réaliser un forage sur la base de reconnaissance géophysique a été défini en concertation avec le SFFN (service faune, forêt et nature) et la SA du Golf. Le forage s'est déroulé du 12 au 19 février 2007 et a confirmé la présence de niveaux gravelo-sableux jusqu'à la profondeur de 43 m, la tranche noyée constituant une épaisseur de 26 m. Cette première étape met en évidence qu'il existe une nappe bien alimentée depuis l'ouest, se déversant dans le lac et nous offrant des perspectives très encourageantes en terme de prospection des eaux souterraines dans le secteur. En fait, de l'eau se situe à 17 m sous la surface du terrain et, ensuite, se situe une poche d'eau de 26 m naturellement filtrée par les graviers.

La seconde étape qui sera entreprise permettra de préciser les modalités d'obtention d'autorisation d'exploitation dans une réserve naturelle, de préciser la géométrie du sillon aquifère et d'entreprendre, avec les propriétaires concernés, des démarches d'information et de négociation concernant l'utilisation d'infrastructures sur leurs propriétés. Une fois ces démarches réalisées, un préavis permettant l'exploitation de ces ressources sera soumis au Conseil.

Routes

• Le rapport concernant l'état de dégradation de nos routes, établi par la maison ERTEC, a été remis à la Municipalité.

Ce rapport doit encore faire l'objet d'une étude interne au sein de la commune et permettre de définir les priorités d'entretien ou d'investissements ainsi que les synergies entre les dossiers et mandats en cours (p.ex. mobilité douce, giratoires) de manière à présenter une synthèse objective lors d'un prochain Conseil.

Gestion des déchets

- Suite à la demande de Mme Bosse relative à la création d'une mini-déchetterie pour les habitants de Cité-Ouest, une installation sera réalisée sur le parking du collège de Grand Champ. Deux places de stationnement seront utilisées pour réaliser la mini-déchetterie comprenant trois containers à verre, un pour le compost, un pour l'huile et un pour les ordures.
- En parallèle, l'étude d'une installation identique demandée par des habitants du Domainedu Golf est entreprise. Des contacts sont en cours avec un des habitants (dont une zone de sa propriété n'est pas très bien définie) pour trouver une solution dans ce quartier. En cas d'échec, il faudra contacter tous les propriétaires car la commune ne posséde pratiquement pas de terrain dans ce secteur, à l'exception du parking du refuge un peu éloigné des habitations.

Service du feu

• Sur proposition des commandants des Corps de sapeurs-pompiers de Gland, Vich, Begnins et Coinsins, la Municipalité a mis à l'étude la fusion de ces différents corps.

Cette étude sera réalisée en deux phases. La première consiste en une analyse technique menée par les EM de ces corps et permettant de définir les possibilités d'action, d'intervention et les ressources tant en hommes qu'en matériel. La deuxième, beaucoup plus politique, devra étudier les aspects financiers, logistiques et organisationnels (règlements communaux) de ce futur corps des sapeurs-pompiers.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Bâtiments

• Concernant l'expertise hors-procès du collège des Tuillières, toutes les parties ont demandé un délai supplémentaire au 25 juin pour poser des questions. La commune, par son conseil Me Journot, et Induni ont déjà déposé leurs questions alors que l'ingénieur responsable du bâtiment n'a pas encore déposé ses questions. La suite consiste en une demande d'avance de l'expert pour les frais occasionnés par ces questions supplémentaires, à la suite de quoi les différentes parties pourront se mettre autour de la table des négociations, vers la fin de l'année, pour la répartition des frais encourus.

Urbanisme

- Pour le schéma directeur, secteur 1C, le préavis concernant l'étude de faisabilité n'a pas été mis à l'ordre du jour en raison de discussions en cours avec les CFF, notamment pour connaître leurs intentions sur le secteur de la Ballastière. Dans le courant du deuxième semestre, le Conseil sera tenu au courant de l'avancement des discussions et la présentation du préavis devrait se faire à la fin de l'année afin de pouvoir commencer les démarches début 2008.
- Le 15 juin, un avis a été publié dans la presse pour le lancement du concours Communet-Borgeaud. Le rendu est prévu le 5 octobre avec une exposition publique fin novembre-début décembre. La commission du plan de zones a été informée du programme intégral du concours.
- Le SAT, par sa commission de l'aménagement des rives du lac, a donné sa réponse pour le projet «d'île aux oiseaux» puisque la commune avait décidé d'aller jusqu'au bout afin de savoir ce qu'il était réellement possible de faire dans ce secteur. La réponse est plutôt positive, avec certains bémols, spécialement la notion d'intérêt publique (pour eux la notion de baignade n'est pas suffisante). Il faudra mettre en parallèle l'utilité de l'île pour les oiseaux migrateurs. Cas échéant, il faudra demander une concession sur le domaine public pour un tel aménagement.
- A la demande des propriétaires, une modification est étudiée au chemin de la Falaise pour un addenda au plan de quartier En Cocardon II, dans le secteur entre le giratoire Schilliger-route de Suisse et l'entrée au restaurant de la Falaise. Cette modification concerne l'adjonction de deux parcelles au plan partiel d'affection qui étaient hors périmètre (à l'heure actuelle en zone intermédiaire suite au refus d'entrée en matière des anciens propriétaires). Le promoteur JDH est maintenant propriétaire de tout le secteur. Un parking d'env. 50 places à l'usage de la plage est négocié en compensation du changement d'affectation et sera réalisé aux frais des bénéficiaires. La Municipalité a décidé de faire un aménagement provisoire sur la parcelle pour avoir, déjà cet été, quelques places de parc supplémentaires pour la plage et l'hôtel-restaurant.

Centre de glace

• Les partenaires régionaux et la Ville de Nyon ont été reçus le 5 juin afin de discuter de l'étude technique réalisée par le bureau SDS. Un programme a été défini, débutant le 13 septembre, pour

que chaque partenaire puisse définir sa position sur sur le choix du site, sur la répartition patinoirepiscine, qui prend quoi et qui fait quoi et, surtout, la suite à donner à ce dossier important pour la région.

Avec l'arrivée de M. Pollak, nous sommes 63 présents.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

5. Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2006.

- En préambule, le président précise que nous discuterons d'abord de la gestion.
- M. Wenger lit les conclusions du rapport de la commission de gestion demandant au Conseil d'accepter le rapport de gestion 2006 tel que présenté par la Municipalité et de donner décharge à cette dernière pour l'exercice écoulé. Dans son rapport, la commission remercie l'exécutif pour les réponses claires apportées suite à leurs travaux d'investigation, à l'exception toutefois de la question relative aux véhicules à énergie renouvelable et au doublement de leurs coûts.
- La discussion est ouverte sur le rapport de gestion.
- Mme Molleyres est étonnée par le chiffre cité au rapport, en page 81, de quatre réunions communes des commissions scolaires primaire et secondaire durant l'année 2006. Etant elle-même ancien membre de cette commission, elle est étonnée par ce nombre de séances qui est, à son avis, erroné.
- Mme Genton-Bonzon revient sur le licenciement du sergent Wuillemin, membre de la police communale (voir page 72) et demande, suite à cette affaire, si il y a procédure et où elle en est. M. Cretegny répond que, suite à la découverte du larcin, M. Wuillemin a été convoqué par la Municipalité et a été licencié sur le champ. Ensuite, plainte a été déposée. La proccédure suit son cours et relève du domaine pénal.
- M. Cretegny, syndic, apporte quelques remarques et réponses au sujet du rapport de gestion.

En réponse à une remarque de la commission de gestion sur la fabrication du rapport et le délai dans lequel elle peut l'examiner, il précise que, comme les années passées, les indications sont collectées dans les différents services en janvier et sont quelquefois difficiles à obtenir. Ensuite, le rapport est rédigé à l'aide de ces informations, parfois internes, parfois externes à l'administration communale (p.ex. associations intercommunales), informations qu'il faut aussi résumer pour certaines (p.ex. celui sur les écoles). Enfin, il y a la mise en forme du document final. Les différents chapitres ont été mis à la disposition de la commission de gestion au fur et à mesure de sa réalisation. Le temps de réalisation de ce rapport est incompressible. Il invite aussi la commission à convoquer un municipal lors de ses séances pour l'examen du rapport. Ce mode de faire, à l'instar de ce que pratique la commission des finances, permet à la commission de se concentrer sur les points vraiment nécessaires lors de son rapport.

Sur une autre remarque de la commission de gestion relative aux fautes d'orthographe, la Municipalité en a recensé une quinzaine pour un rapport de 126 pages alors que les deux rapports de la commission de gestion en comprennent tout autant, voire davantage, pour neuf pages.

En ce qui concerne un lexique des abréviations et appellations, la Municipalité peut en joindre un à son rapport, comme elle le fait déjà à l'attention de la commission des écoles.

A la page 108, une phrase manquante a été victime du copier-coller. Cette phrase devait indiquer la teneur du tableau concernant le nombre de classes.

En ce qui concerne les rapports avec les communes voisines, il faut bien admettre qu'il est difficile pour notre exécutif de rencontrer toutes les communes, ceci notamment en raison de la pole position qu'a notre commune vis-à-vis de la région. Le nombre d'invitations est chaque année en augmentation, mais il faut quand même se limiter.

Au sujet du restaurant scolaire de Grand Champ, un certain nombre de repas sont livrés à des écoles privées de la région, ce qui permet aussi d'abaisser le coût du restaurant scolaire pour la commune. Ces repas sont compris dans le chiffre indiqué. En conséquence, l'équipe de service pour les enfants n'a pas changé.

En ce qui concerne le TUG, le trajet Gland-Vich coûte fr. 75'000.— et Vich-Coinsins fr. 30'000.—. Ces coûts sont couverts par la participation des communes concernées.

Pour la décharge contrôlée pour matériaux inertes, la question était de savoir si La Côte disposera d'une telle décharge. Ceci est un problème cantonal et, de ce fait, elle n'est pas citée au rapport de gestion. La Municipalité se renseignera si nécessaire.

Concernant les analyses à la STEP et les résultats des rendements, ceux-ci sont effectués sur la base de prélèvements du laboratoire cantonal et portent sur les matières en suspension, le pH, la conductivité, la BBO et la DCO pour l'oxygène, le carbone organique dissous, le phosphore total, l'ortho-phosphate, l'amonium, les nitrites et les nitrates. Toutes ces analyses ont donné des résultats inférieures aux normes fixées par le canton et la Confédération.

Pour ce qui concerne le collège des Tuillières, M. Genoud a déjà répondu partiellement. Il faut relever que la Municipalité a toujours renseigné le Conseil au fur et à mesure de l'évolution du litige.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la commission de gestion demandant d'accepter le rapport de gestion tel que présenté et d'en donner décharge à la Municipalité sont soumises au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 1 abstention signifiée

- le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2006 de la Municipalité tel que présenté et lui donne décharge pour l'exercice écoulé.

Avec l'arrivée de M. Philippe Martinet, nous sommes 64 présents.

• Le président remercie la commission de gestion pour son rapport intermédiaire d'activité du premier semestre 2007. Il rappelle que, selon l'art. 49 de notre règlement, 3^e alinéa, la commission n'a pas l'obligation mais la faculté de présenter un rapport en fin d'année sans que celui-ci fasse l'objet d'une délibération du conseil communal.

Par égard pour le travail de la commission de gestion, le président ouvre la discussion sur le rapport et demande à la commission, à l'avenir, de ne présenter qu'un seul rapport en fin d'année comme le stipule le règlement.

• La parole n'est pas demandée et la discussion est close,

Examen des comptes 2006

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances recommandant d'accepter les comptes 2006. Dans son rapport, la commission relève que l'excédent de revenu de fr. 155'370,75 démontre que la Municipalité a eu une gestion prudente et que l'augmentation des impôts de quatre points était suffisante. De plus, la conjoncture économique a été plus favorable que prévue.
- La discussion est ouverte sur les comptes 2006.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Les comptes 2006 sont soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée

le Conseil communal décide d'adopter les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils sont présentés, soit:

- a) le compte d'exploitation de la bourse communale;
- b) le bilan.

6. Préavis municipal nº 23 relatif à la modification du règlement du conseil communal.

- M. Grandjean lit les conclusions du rapport de la commission technique comprenant 4 amendements aux art. 50, 53, 64 et 73 et recommandant d'accepter le préavis municipal nº 23 amendé.
- Le président ouvre une discussion générale sur le préavis et le rapport de la commission avant de passer à l'examen des articles modifiés du règlement.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Article 39

• La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 39 est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 39, soit:

Le secrétaire est chargé de la tenue des divers registres du conseil qui sont:

 a) un onglet ou registre avec répertoire renfermant les procès-verbaux des séances et les décisions du conseil, les préavis municipaux, rapports des commissions et communications diverses, l'original des motions, interpellations et postulats, par ordre de date et répertoire;

- b) un ou des registres contenant l'état nominatif des membres du conseil;
- c) un registre des jetons de présence et des indemnités pour les commissions et pour le bureau électoral;
- d) un registre où se consigne la remise des pièces qui sortent des archives, ainsi que leur rentrée;
- e) un registre des votations et des élections.

Article 50, 1er alinéa, amendé

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'amendement est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte l'amendement proposé par la commission, soit:

«Les cas d'urgence en un seul débat sont réservés.»

- La discussion est ouverte sur l'art. 50, 1^{er} alinéa, amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 50 amendé est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 50, 1er alinéa, amendé, soit: Sous réserve de la nomination de la commission de gestion, de la commission des finances et des commissions permanentes définies à l'art. 47, le bureau arrête le nombre de membres des commissions, leur répartition entre groupes politiques et indique quel groupe en assurera la présidence. En ouverture du premier débat, le secrétaire du CC donne lecture des noms des membres des commissions désignés par les groupes politiques. Les cas d'urgence en un seul débat sont réservés.

Article 53 amendé

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'amendement est soumis au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 1 abstention signifiée,

le Conseil communal adopte l'amendement proposé par la commission, soit:

«Le premier membre d'une commission la convoque. Il est de droit rapporteur. Toutefois, il peut déléguer le rapport.»

- La discussion est ouverte sur l'art. 53 amendé.
- M. Grandjean précise que, dans l'esprit de la commission, il ne faut pas supprimer la dernière phrase de cet article disant que «La municipalité est informée de la date des séances de toute commission.» Cette phrase figure d'ailleurs dans l'ancien règlement et devrait être maintenue.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. L'art. 53 amendé est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 53 amendé, soit:

Le premier membre d'une commission la convoque. Il est de droit rapporteur. Toutefois, il peut déléguer le rapport. La municipalité est informée de la date des séances de toute commission.

Article 64 amendé

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'amendement est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée

le Conseil communal adopte l'amendement proposé par la commission, soit:

- «A l'ouverture de la séance, le président relit l'ordre du jour ou annonce les éventuelles modifications. Il fait adopter l'ordre du jour.»
- La discussion est ouverte sur l'art. 64 amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 64 amendé est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 64 amendé, soit:

A l'ouverture de la séance, le président relit l'ordre du jour ou annonce les éventuelles modifications. Il fait adopter l'ordre du jour.

Article 73, 3^e alinéa

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 73, 3^e alinéa, est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 73, 3e alinéa, soit:

L'auteur de la proposition peut la retirer jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur sa prise en considération. Si celle-ci est une motion, l'auteur ou le conseil communal peut la transfomer en un postulat jusqu'à la décision sur sa prise en considération.

Article 73, dernier alinéa, amendé

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'amendement est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte l'amendement proposé par la commission, soit:

- «Un délai de réponse maximum de 18 mois depuis la prise en considération est impératif.»
- La discussion est ouverte sur l'art. 73, dernier alinéa, amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 73, dernier alinéa, amendé est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 64 amendé, soit:

Le rapport ou le préavis de la municipalité doit être déposé dans les 6 mois qui suivent la prise en considération de la proposition. Des délais supplémentaires pourront être accordés par le bureau du conseil sur demande de la municipalité. Un délai de réponse maximum de 18 mois depuis la prise en considération est impératif.

Article 80, 1^{er} alinéa

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 80, 1^{er} alinéa, est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 80. 1er alinéa, soit:

Au jour fixé pour le rapport d'une commission, le préavis de la municipalité ayant été communiqué, le rapporteur donne lecture:

- 1. de l'intitulé ou du titre de la proposition ou de la pétition soumise à l'examen de la commission;
- 2. des pièces à l'appui, si elles sont jugées nécessaires pour éclairer la discussion;
- 3. du rapport de la commission. Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition.

Avec l'arrivée de M. Jean-Marc Jaquier, nous sommes 65 présents.

Article 80, 2^e-alinéa

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 80, 2^e alinéa, est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte la nouvelle rédaction de l'art. 80, 2e alinéa, soit:

Le rapporteur est dispensé de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été imprimées et remises aux membres du conseil au moins cinq jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport.

7. Préavis municipal nº 24 relatif à la rénovation et au remplacement des installations de diverses places de jeux.

- Mme Waeber lit les conclusions du rapport de la commission technique qui rejoignent celles du préavis municipal et comportant un vœu, soit: En considérant l'utilisation par les enfants des chevaux à bascule du parc de la Dôle, il serait désirable d'étudier de manière plus approfondie la mise en conformité selon le BPA de ces deux engins afin qu'ils restent mobiles. Un tel jeu, planté en terre, n'offre plus aucun intérêt pour les enfants.
- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant, elles aussi, les conclusions du préavis municipal.

Avec l'arrivée de Mme Claudia Cela, nous sommes 66 présents.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal et les deux rapports.
- M. Calabrese relève un point du rapport de la commission traitant de la sécurité au parc du Ruttet et proposant l'étude d'une barrière fermée surtout du côté de la Vy-Creuse et du chemin de la Chavanne. Il aimerait connaître la position municipale par rapport à cette proposition et, cas échéant, quel serait son délai de réalisation.
- Mme Golaz répond que cette proposition de sécurisation paraît judicieuse mais ne peut être assumée dans le cadre du crédit demandé. Celle-ci devrait être portée au prochain budget.
- La parole n'est plus dcemandée et la discussion est close.
- Les conclusions du préavis municipal nº 24 ainsi que celles des deux rapports sont soumises au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte le préavis nº 24 et ses conclusions, soit:

- d'accorder le crédit de fr. 303'000 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux de rénovation et de remplacement des installations de diverses places de jeux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de fr. 303'000.-.

8. Préavis municipal nº 25 relatif à la révision des statuts de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée "Conseil régional du district de Nyon".

- Mme Girod-Baumgartner lit les conclusions du rapport de la commission technique rejoignant celles du préavis municipal et comportant trois vœux: 1) Un résumé de l'affectation des fonds du Conseil régional sera communiqué au Conseil communal de Gland, par exemple en annexe des Comptes ou du Rapport de gestion. 2) Un règlement interne à la commune de Gland précisera le mode de désignation des représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal. 3) Par analogie à l'art. 61 nouveau de la loi sur le Grand Conseil vaudois concernant les traités intercantonaux négociés par le gouvernement et soumis ensuite à la ratification du parlement sans pouvoir être amendés, le règlement interne devrait prévoir que les résultats des négociations sur les projets intercommunaux d'envergure seront soumis au bureau du Conseil communal de Gland pour étude et rapport avant leur adoption par la Municipalité.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission technique rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion, tout en précisant que le Conseil ne peut modifier ces statuts, comme le mentionne le rapport.
- M. Vallat s'inquiète du fait que Nyon n'adhère toujours pas à ce Conseil régional. Il aimerait connaître les motifs principaux mais aussi quelles sont les mesures prises par le Conseil régional pour aller de l'avant afin que Nyon adhère enfin.
- M. Cretegny répond à M. Vallat que le Conseil régional, en regard de la liberté des communes, ne peut forcer Nyon à adhérer. Actuellement, Nyon n'est du reste pas seule à ne pas avoir adhéré puisque dans la formule actuelle, il y a Bassins qui n'a pas adhéré et cinq communes avec lesquelles il y a un contrat de partenariat. D'ici à la fin de l'année, le Conseil devra vérifier le nombre de communes qui adhéreront et ensuite, vraisemblablement, établir avec celles qui n'ont pas souhaité adhérer des contrats de partenariat.

Avec Nyon, il est vrai que le cas est quelque peu différent, un petit peu problématique. Par exemple, lors d'études d'aménagement du territoire ou de mobilité, il est clair que Nyon est un des nœuds importants à l'intérieur du district. Actuellement, le Conseil régional est déjà en discussion avec

Nyon pour établir des principes de relation pour la suite (pour certaines études, p.ex., qui seront pilotées par le Conseil régional, il faudra savoir comment on les finance, comment on collabore). Ces éléments doivent être discutés maintenant et toutes les parties ont intérêt à trouver un accord. Enfin, vis-à-vis de la région, il serait plus sain que Nyon adhère au Conseil régional. Les motifs invoqués par Nyon pour sa non adhésion sont un sentiment de déficit démocratique. Nyon, en tant que grande commune, a moins l'habitude que les autres communes de la région du travail intercommunal. De ce côté-là, il y a une certaine crainte à laquelle la commune de Gland a répondu par la représentation de membres du Conseil communal au Conseil interrégional, mais Nyon n'a pas souhaité retenir cette formule. Un autre souci que Nyon pose, c'est qu'ils y voient un alourdissement des procédures par rapport à leur propre fonctionnement, comme si chaque étude ou proposition du Conseil régional devait circuler à l'intérieur de tous leurs services.

- M. Cretegny répond au premier vœu de la commission concernant un résumé de l'affectation des fonds du Conseil régional. Dans le préavis et dans les statuts figure une distribution des fonds, soit 40% pour le fonctionnement (env. fr. 490'000.–), 30% pour les aides régulières (env. fr. 350'000.–) et 30% pour les investissements (env. fr. 330'000.–), en priorité pour les études qui sont menées. Avec l'augmentation prévue des communes membres, le budget est pratiquement assuré jusqu'en 2009. Il faudra cependant revoir la façon de travailler, d'une part en cas de réalisation du centre de glace comprenant une participation du Conseil régional ou d'autres communes et, d'autre part, pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise où il y a encore des points d'interrogation au sujet du financement.
- Pour le deuxième vœu de la commission concernant un règlement interne pour le mode de désignation des conseillers communaux glandois au sein du Conseil interrégional, M. Cretegny répond que la Municipalité présentera un projet de règlement au Conseil, après consultation des présidents de groupe. Avec les nouveaux statuts, c'est au maximum cinq voix qui seront accordées au Conseil communal.
- M. Philippe Martinet, à l'instar de M. Vallat, dit qu'il s'est souvent posé des questions quant à l'absence de Nyon; c'est une déception. Mais à l'analyse du projet et en étant un peu cynique, on s'aperçoit que c'est un peu un «poker menteur». Le Conseil communal de Gland disait, il faut plus de démocratie, de participation des conseillers communaux, et Nyon, il y a quelques années, émettait la même réserve. Aujourd'hui que des possibilités sont offertes pour cette représentation, la Ville de Nyon, dans la lettre adressée au Conseil régional, dit que cela va faire des conseillers communaux à deux vitesses: ceux qui seront uniquement au conseil communal de leur commune et ceux qui seront au Conseil interrégional. On voit là une dialectique démontrant quand même que la volonté d'adhérer de Nyon n'est pas farouche.
- M. Martinet s'est demandé pourquoi et il est arrivé à la conclusion que, tant pour Gland que pour Nyon, ce n'est pas si mauvais. Cela permet, en l'absence de Nyon, à Gland d'assurer un certain «leadership» dans les affaires intercommunales (env. 30% de ses obligations comme l'a dit notre syndic). Cela nous aide à passer du cap de grosse bourgade au cap de deuxième pôle régional. Nyon est aussi gagnant puisque cela lui donne pratiquement un droit de veto sur chaque objet et lui permet d'attendre que tous les autres se soient arrangés avant de négocier avec une position privilégiée. C'est de la «real politique». C'est un peu cynique tout comme est cynique le mode de financement et de cotisation, puisque on paie sa place dans un espace intercommunal à un tarif différent suivant d'où l'on vient. En effet, ce n'est plus le point d'impôt qui fait référence. Enfin, il relève qu'il nous faudra trouver cinq candidats prêts à s'investir pleinement et à faire le lien entre le Conseil communal et le Conseil interrégional, ce qui ne sera pas léger.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président propose d'accepter en bloc la révision des statuts et demande si il y a des oppositions à ce mode de faire. Il n'y a pas d'opposition. En conséquence, les conclusions du rapport et du préavis municipal nº 25 sont soumises au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions signifiées, le Conseil communal adopte le préavis n° 25 et ses conclusions, soit:

- d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

9. Préavis municipal n° 26 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 568 d'une superficie de 10'425 m² au lieu-dit Malagny.

• M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant au Conseil d'accepter les conclusions du préavis municipal.

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances recommandant également d'accepter les conclusions du préavis municipal. Mme Georgiadès précise que le point II des conclusions de leur rapport n'a pas lieu d'être et qu'il résulte d'une erreur de copier-coller.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports et du préavis sont identiques puis il ouvre la discusssion.
- Mme Labouchère rappele que, lors du premier débat, elle avait demandé à la commission que des explications complémentaires soient demandées à l'exécutif sur les possibilités de monnaie d'échange et de compensation. A la lecture du rapport de la commission, le commentaire à ce sujet est extrêmement succinct et elle aimerait avoir plus de renseignements.
- M. Collaud répond que le terme d'échange n'est pas approprié dans ce cas. En effet, la Municipalité voudrait affecter cette parcelle en un seul bloc. Pour ce faire, il faudra acheter d'autres parts de forêts (près de Filanosa) afin de les échanger avec d'autres propriétaires se trouvant dans le secteur Malagny et, par là, avoir l'ensemble du pavé.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Les conclusions des deux rapports et du préavis municipal nº 26 sont soumises au vote.

Décision

A une large majorité, avec 2 avis contraires et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal adopte le préavis n° 26 et ses conclusions, soit:

 d'accorder le crédit de fr. 200'000.
et d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle nº 568 d'une superficie de 10'425 m² au lieu-dit Malagny.

10. Préavis municipal nº 27 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2008.

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances recommandant aux conseillers d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2008 tel que présenté. Dans son rapport, la commission relève que le maintien du taux actuel lui paraît approprié au vu des résultats 2006 et rappelle que notre marge d'autofinancement couvre tout juste nos obligations d'amortissement calculées sur 30 ans.
- Le président constate que les conclusions de la commission des finances rejoignent celles du préavis municipal puis il ouvre la discussion sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'art. 1 de l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 1 de l'arrêté d'imposition est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

- le Conseil communal adopte l'art. 1 de l'arrêté d'imposition.
- La discussion est ouverte sur l'art. 2 de l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. L'art. 2 de l'arrêté d'imposition est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

- le Conseil communal adopte l'art. 2 de l'arrêté d'imposition.
- Les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal n° 27 sont soumises au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte le préavis nº 27 et ses conclusions, soit:

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2008 tel que proposé par la Municipalité;
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

11. Préavis municipal nº 28 relatif à l'acquisition de la parcelle nº 611 d'une superficie de 3912 m² sise au lieu-dit "La Chavanne".

• En préambule, le président rappelle que les membres ont reçu deux fois le même préavis en raison de modifications de surfaces, après vérification, et que c'est le préavis comportant le montant de fr. 1'486'020.— qui est à prendre en compte.

- M. Tacheron lit les conclusions du rapport de la commission technique rejoignant celles du préavis municipal et recommandant aux conseillers d'autoriser cet achat.
- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances recommandant d'accepter le préavis assorti de l'amendement suivant:
 - maintien d'un montant de fr. 200'000. dans le compte de réserve pour l'aménagement et la réfection sur le chemin de «La Crétaux» selon l'amendement du préavis nº 22 accepté par le Conseil communal en séance du 10 mai dernier;
 - d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, jusqu'à concurrence de la somme de fr. 1'400'000.-.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports et du préavis se rejoignent en ce qui concerne l'autorisation d'acheter la parcelle, mais que les finances proposent en fait deux amendements. Le premier amendement entraîne un nouveau point II des conclusions et le deuxième amendement, généré par le premier, modifie la rédaction de l'ancien point II des conclusions (qui devient point III).
- La discussion générale est ouverte sur le préavis nº 28.
- M. Collaud informe les conseillers que ces deux amendements ne causent aucun problème à la Municipalité. Le premier relève de la logique même puisque le Conseil avait déjà accepté une décision allant dans ce sens, le 10 mai. Le deuxième relève de la volonté de fixer un maximum, donc la Municipalité fera au mieux.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement de la commission des finances, soit le point II nouveau des conclusions.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le premier amendement est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

- le Conseil communal adopte le premier amendement de la commission des finances.
- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement de la commission des finances, soit la modification du nouveau point III des conclusions.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le deuxième amendement est soumis au vote.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

- le Conseil communal adopte le deuxième amendement de la commission des finances.
- Le président soumet au vote les conclusions amendées du préavis municipal n° 28.

Décision

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée,

le Conseil communal adopte les conclusions amendées du préavis munipal nº 28, soit:

- I. d'accorder le crédit de fr. 1'486'020.– et d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n° 611 d'une superficie de 3912 m² sise au lieu-dit «La Chavanne»;
- II. d'autoriser la Municipalité à utiliser le compte de réserve et le produit de la vente de la parcelle faisant l'objet du préavis nº 22 moyennant maintien d'un montant de fr. 200'000.– conformément au préavis amendé précité admis par le Conseil communal en date du 10 mai 2007;
- III. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt jusqu'à concurrence de fr. 1'400'000.— au maximum.

PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal nº 29 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise I" et son règlement.

- En préambule, le président précise que la commission du plan de zones rapportera sur ce préavis, puis il ouvre la discussion.
- Mme Labouchère souhaite que la commission se penche attentivement sur l'art. 12, alinéa 2 de ce règlement, notamment en ce qui concerne les toitures plates. Il convient de savoir si c'est vraiment opportun dans ce secteur et d'analyser cette mesure.

- Le président rapppelle à la commission du plan de zones à l'instar de ce qui a déjà été dit précédemment pour d'autres que les commissions doivent apporter des réponses aux questions soulevées durant le premier débat.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

13. Préavis municipal nº 30 relatif au plan partiel d'affectation "La Falaise III" et son règlement.

- La commission du plan de zones rapportera également sur cet objet.
- La discussion est ouverte sur le préavis nº 30.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

DIVERS

- 14. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer davantage les services administratifs délivrés par le biais du site Internet de la commune en ouvrant un guichet virtuel en ligne.
- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Beutler Heinz, rad. – *Membres*: Pittet Jean-Gabriel, GdG – Haussauer Philippe, GdG – Rohrer Michael, soc. – Meier Peter, lib.

- La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Guillod.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- 15. Réponse au postulat de Mme Waltraud Casson demandant que la Municipalité étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la zone industrielle "Les Avouillons".
- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Labouchère Catherine, lib. – *Membres:* Gendre Nadia, rad. – Tiya Ivan, GdG – Calabrese Daniel, GdG – Casson Waltraud, soc.

- La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Casson.
- Mme Casson remercie la Municipalité pour cette réponse. Elle trouve cependant regrettable que l'exécutif n'ait pas trouvé un accord pour la mise à disposition d'un terrain proche des Avouillons. A son avis, la solution qui avait été envisagée en zone forestière était de toute façon trop éloignée des Avouillons.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- 16. Réponse au postulat de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité d'étudier une meilleure utilisation des salles de classe libres dans nos bâtiments scolaires.
- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Molleyres Anne-Marie, rad. – *Membres:* Pittet Jean-Gabriel, GdG – Haussauer Philippe, GdG – Genton-Bonzon Marie-Noëlle, soc. – Kulling Martine, lib.

- La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité au postulat de M. Haussauer.
- Mme Golaz précise que les projections pour la rentrée 2007, au niveau du primaire, font apparaître une classe de moins pour l'année prochaine, soit 44 classes au lieu de 45 (15 classes de cycle initial, 14 classes de cycle I, 13 classes de cycle II et 2 classes ressources). Cette information lui a été communiquée juste après la rédaction de la réponse.
- M. Pittet a une question technique concernant les commissions désignées pour rapporter sur les points 14 et 16 de l'ordre du jour. Lors de la réunion de préparation du GdG, il a été proposé de tenir les deux séances de commission l'une après l'autre afin de gagner du temps et de présenter les

mêmes commissaires. Il aimerait que les conseillers concernés se réunissent après la séance afin de savoir si cela est possible.

17. Réponse au postulat de M. Jean-Marc Waeger demandant à la Municipalité qu'une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique soit entreprise par la commune de Gland.

• S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Calabrese Daniel, GdG – Membres: Tiya Ivan, GdG – Baumgartner Stéphane, rad. – Waeger Jean-Marc, soc. – Bosse Sylvie, lib.

- La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité au postulat de M. Waeger.
- M. Waeger remercie la Municipalité pour cette réponse tout à fait positive et propose au Conseil d'aller de l'avant dans l'étude de ce projet.

18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2007-2008:

Election du(de la) président(e)

- Au nom du GdG, M. Grandjean présente la candature de M. Daniel Richard, actuel vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Daniel Richard est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule notre règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 66 - rentrés: 66 - blancs: 3 - nul: 0 - majorité: 34

M. Daniel Richard est élu par 55 voix. Obtiennent des voix: Ph. Martinet 2, Gilliand Line 2, Genton-Bonzon Marie-Noëlle 2, autres 2.

• M. Richard remercie les conseillers lui ayant fait confiance et accepte son élection.

Election du(de la) 1 er(ère) vice-président(e)

- Au nom du groupe radical, Mme Cela présente la candidature de Mme Christine Girod-Baumgartner, actuelle 2^e vice-présidente.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Christine Girod-Baumgartner est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule notre règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 65 - rentrés: 65 - blancs: 3 - nul: 1 - majorité: 33

Mme Christine Girod-Baumgartner est élue par 57 voix. Obtiennent des voix: Ph. Martinet 1, Genton-Bonzon Marie-Noëlle 3.

• Mme Girod-Baumgartner remercie les conseillers lui ayant fait confiance et accepte son élection.

Election du(de la) 2e vice-président(e)

- Au nom du groupe libéral, M. Turrettini présente la candidature de M. Jacques Tacheron.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Jacques Tacheron est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule notre règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 65 - rentrés: 65 - blancs: 8 - nul: 0 - majorité: 33

M. Jacques Tacheron est élu par 51 voix. Il y a 6 voix éparses.

• M. Jacques Tacheron remercie les conseillers lui ayant fait confiance et accepte son élection.

Election de deux scrutateurs(trices)

- Au nom du groupe libéral, M. Tacheron présente la candidature de Mme Sylvie Bosse. Au nom du groupe socialiste, Mme Favez présente la candidature de M. Hugo Rohrer.
- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de Mme Sylvie Bosse et de M. Hugo Rohrer sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention,

Mme Sylvie Bosse, lib., et M. Hugo Rohrer, soc., sont élus scrutateurs.

• A la demande du président, les deux candidats acceptent leur élection.

Election de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s

• Au nom du GdG, Mme Roy présente la candidature de M. Ivan Tiya. Au nom du groupe radical, Mme Cela présente la candidature de Mme Anne-Marie Molleyres.

• Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de M. Ivan Tiya et de Mme Anne-Marie Molleyres sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention,

M. Ivan Tiya, GdG, et Mme Anne-Marie Molleyres, rad., sont élus scrutateurs suppléants.

• A la demande du président, les deux candidats acceptent leur élection.

19. Nomination de la commission de gestion.

- Au nom du GdG, Mme Roy présente les candidatures de Mme Line Gillinad et MM. Philippe Wenger et Arthur Lieber. Au nom du groupe socialiste, Mme Favez présente les candidatures de Mme Marika Thévenaz et M. Jean-Marc Waeger. Au nom du groupe radical, Mme Cela présente les candidatures de Mme Claudine Bovet et M. Alain Pernet.
- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures ci-avant sont soumises au vote, à main levée, comme l'utorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention,

Mmes Line Gilliand, GdG, Marika Thévenaz, soc., Claudine Bovet, rad., et MM. Philippe Wenger, GdG, Arthur Lieber, GdG, Jean-Marc Waeger, soc., et Alain Pernet, rad., sont élus membres de la commission de gestion.

20. Nomination d'un membre à la commission des finances.

- M. Daniel Richard, nommé à la présidence du Conseil, doit démissionner de la commission des finances. En conséquence, le président attend des propositions pour son remplacement.
- Au nom du GdG, Mme Roy présente la candidature de M. Michel Chuffart.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Michel Chuffart est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention,

M. Michel Chuffart est nommé membre de la commission des finances.

21. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Arlette Roy relative aux plans d'affectation «En Cocardon I et II».

- A l'aide de la rétroprojection, M. Genoud explique ce qui a été fait le long du chemin de la Falaise et des plans de quartier En Cocardon et présente les emprises en m² concédées par les différents propriétaires. Pour arriver à une solution correspondant aux demandes de la commission de l'époque, c'est une emprise de 7,5 m qui est nécessaire. Ces 7,5 m permettent différents aménagements avec 5 m de chaussée, 0,5 m de banquette d'un côté et 2 m sont libres pour des aménagements tels que piste cyclable, cheminement piétonnier, avec entre la voie de circulation et l'élément libre un petit muret ou une poutre (c'est encore à définir). Les cessions sont pratiquement toutes signées, à l'exception d'une ou deux qui sont en attente de vente puisqu'elles sont signées avec les propriétaires au moment de l'achat de la parcelle.
- Mme Roy veut bien croire qu'il y a 7,5 m, mais sur place (et elle invite chacun à s'y rendre) elle a trouvé une partie avec un grillage en bordure à 7,45 m et côté Genève, il y a un mur en décalage avec la propriété n° 22 et, surout, nettement moins que les 7,5 m annoncés. Ce mur donne une impression d'inachevé et, à son extrémité, poussent des orties et du lierre. Elle aimerait savoir si un nouveau bornage a été réalisé suite à cette cession et si il est déjà inscrit. Elle aimerait aussi savoir si il y a une inscription de cette cession de terrain en faveur de la commune car elle ne l'a pas vue au rapport de gestion. Elle a l'impression d'un dossier traité avec légèreté et que la réalisation ne correspond pas du tout à ce qui avait été présenté à l'époque. Si on ne peut pas faire marche arrière et exiger la démolition du mur en question, elle demande que la suite des aménagements respecte l'emprise de 7,5 m.
- M. Genoud précise qu'un préavis sera déposé devant le Conseil pour les aménagements du chemin de la Falaise et qu'il sera possible de contrôler que l'emprise de 7,5 m est bien respectée.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

22. Interpellation de M. Philippe Martinet.

- En préambule, M. Martinet précise que l'interpellation se conclut par une résolution dans la mesure où la Municipalité pourra se déterminer, en conformité avec l'art. 74 de notre règlement. Elaborée par plusieurs personnes, elle a été transmise aux groupes.
- A l'aide de la rétroprojection, M. Martinet développe son interpellation intitulée *Résolution en faveur des «Sans-Papiers» domiciliés à Gland, menacés de renvoi, et plus particulièrement MM. Ekrem Rahmani et Fehmi Sahiti* (voir copie de l'interpellation jointe à ce procès-verbal).
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre tout de suite.
- M. Cretegny répond que la résolution n'est pas très contraignante. Néanmoins, la Municipalité souhaite préciser certaines choses quant à la manière dont elle pourrait l'accepter. Un premier point consiste en examen des dossiers des personnes concernées avant de se déterminer sur le soutien qu'elle pourrait leur apporter. Un deuxième point est que la Municipalité est une institution de droit qui ne peut mettre en doute l'exercice des droits fixés par la loi et, dans ce sens, elle utilisera les moyens qui lui sont propres mais qui ne sont pas forcément les moyens dont disposent les milieux associatifs. Dans ce sens-là, quand on dit qu'elle doit entreprendre tout ce qui est en son pouvoir avec les milieux associatifs, il rappelle que cette expérience a été vécue dans le cadre de l'introduction de l'asile. En particulier, au moment où nous avons dû accueillir des requérants d'asile dans quatre abris PC de notre région, il y a eu une mise en place de structures avec une relation entre les associations et les municipalités. Dans cette collaboration, chacun gardait très clairement ses compétences et ne s'engageait pas forcément ensemble dans le même but. Il est tout à fait possible aux associations de faire pression pour modifier des lois alors que la Municipalité ne peut le faire, en tout cas dans la conception actuelle de son travail. En conclusion, et après ces précisions, la Municipalité peut accepter cette résolution.
- Le président remercie le syndic pour ces indications, puis il ouvre la discussion sur l'interpellation et la résolution.
- M. Bovon relève que «comme on le pense souvent, ça n'arrive qu'aux autres» et, tout à coup, notre tour arrive. Ce soir, nous nous trouvons à devoir décider d'une affaire qui échappe à tout contrôle depuis trop longtemps. Et pour cause: elle a été officiellement cachée pendant des années. On découvre des «Sans-Papiers» à Gland. Certainement que de nombreuses personnes – même des conseillers communaux – connaissaient leur présence, mais il ne fallait surtout pas en parler. Connaissant la situation, on essaie toujours de voir jusqu'où on peut aller trop loin et, un jour, le trop loin est atteint. Le jour du retour est déjà passé et c'est du pain béni pour quelques conseillers communaux qui vont pouvoir se mettre en avant avec un dossier pas trop lourd à présenter (c'est tellement facile de jouer la corde sentimentale). A noter que l'énoncé de la résolution n'est pas correct car ce n'est pas une résolution des partis glandois mais de quelques conseillers. Si l'idée de base est louable et empreinte de bonnes intentions, de nombreuses questions se posent par la suite. On devrait se prononcer sur des cas dont les dossiers sont inconnus des conseillers. Qui sont ces personnes? Quelle est leur intégration actuelle à Gland? Ces personnes ont certainement de la famille dans leur pays d'origine. Il serait peut-être judicieux d'envisager un retour avec une aide spéciale. Pourquoi ne veulent-elles pas retourner chez elle? Pourquoi ont-elles attendu d'avoir passé la date limite de retour pour bouger? Cette situation dénote un laxisme des intéressés et des employeurs. Il est regrettable qu'à la place d'une page de considérations générales personne n'ait eu l'idée de donner des précisions sur les personnes concernées, ce qui aurait pu répondre à nos questions. Après le cas de Bassins médiatisé au maximum pour donner des informations choisies, qu'on voulait bien nous donner, nous ne voulons surtout pas à notre tour être les otages d'une presse avide de sensations. Enfin, n'oublions pas que nous avons été élus par une population qui n'est pas nécessairement en accord avec la résolution proposée ce soir. Nous avons également été assermentés en promettant de suivre les lois de ce canton et de ce pays et, cela, il est peut-être bon de le rappeller de temps en temps, bien que l'énoncé des divers articles de la Constitution vaudoise soit rappelé pour, peut-être justifier, les cas présentés ce soir et leur contexte. M. Bovon est conscient que ceux et celles qui ne sont pas en accord avec la résolution passeront pour des vilains méchants, mais l'important est de suivre ses propres convictions.
- Mme Favez tient à rappeller sa sincérité dans cet engagement. Elle ne tient pas à soutenir une personne pour se mettre en avant. On avait tous l'occasion de connaître ces personnes car les partis politiques ont été contactés. Certains ont répondu, d'autres pas, et nous aurions eu la possibilité de lire la pétition puisque les présidents de groupe l'ont renvoyée. Elle contenait une biographie. Il y avait aussi la possibilité de participer au repas de soutien auquel les partis ont été invités, si les invitations ont été transmises. Mme Favez a eu la chance et le privilège de rencontrer ces personnes et elle

aurait voulu dire quelque chose sur une des familles, Mme Gilliand s'exprimant ensuite sur l'autre personne. M. Fehmi Sahiti, âgé de 35 ans, est arrivé en Suisse en 1991, car il ne voulait pas être enrôlé dans l'armée serbe au Kosowo. Il a travaillé chez un vigneron de la région pendant quelques années, puis chez deux menuisiers. Tout ses employeurs se sont accordés à louer son sérieux et l'ont grandement apprécié. On ne peut pas parler de M. Sahiti sans parler de sa famille. Sa femme est une jeune femme rayonnante, moderne, occidentalisée, digne de confiance et chaleureuse. Ce qui la touche aussi particulièrement, c'est le cas des deux enfants, notamment la fillette qui commence l'école enfantine. Elle ajoute que cette famille ne coûte rien à la collectivité, qu'elle vit avec leurs salaires. Les papiers attestant du paiement de leurs cotisations AVS leur a été présentée. Pour toutes ces raisons, elle demande aux conseillers de trancher en leur âme et conscience, tout en pensant que c'est une affaire regrettable, pas facile à gérer, et qu'ils fassent le bon choix.

- Mme Gilliand a aussi eu l'occasion de rencontrer ces deux habitants de la commune de Gland lorsque l'association des «Sans-Papiers» est venue en séance de préparation du GdG et lors d'une rencontre au refuge. Elle a fait la connaissance d'Ekrem Rahmani, né en 1960, de nationalité kosoware. Il est arrivé en Suisse pour la première fois en 1986 pour des raisons économiques (il n'avait pas de travail). Il est père de quatre enfants qui ont pu grandir au Kosowo grâce à l'argent qu'il a gagné ici. Sa famille a effectué à deux reprises de courts séjours en Suisse. La famille a déposé une demande de requérants d'asile en 1999 mais est retournée au pays en 2000 dans le cadre des retours volontaires. M. Rahmani est revenu en 2001 et a travaillé comme jardinier-paysagiste, comme lors du premier séjour, dans divers entreprises de la région. Sa situation est aujourd'hui délicate car sa famille a besoin de l'argent gagné en Suisse pour survivre. Il a toujours fait preuve d'un comportement irréprochable d'après ses employeurs et aussi d'une bonne capacité d'intégration. Durant ces séjours, il a toujours travaillé et n'a jamais été à la charge de la société. Le Service de la population lui a également signifié son avis de départ pour le 7 juillet. Pour toutes ces raisons, elle est sensibilisée à ces cas et demande aux conseillers de se prononcer pour la résolution.
- M. Vallat relève qu'il a la chance dans ses activités de s'approcher de tout ce qui touche aux réfugiés. Pas plus tard que hier, il est rentré d'Irak et a pu constater sur place le problème des réfugiés irakiens à la frontière syro-irakienne. De quoi parle-t-on aujourd'hui? D'une dizaine, voire de quelques dizaines de personnes alors que, où il était, il y en a environ 1'200'000 réfugiés dans un pays, la Syrie, au niveau de vie à peu près cent fois moins élevé qu'en Suisse. Le salaire annuel d'un architecte ou d'un ingénieur est d'env. 400 dollars. Ici, nous avons des conditions de vie plus qu'acceptables et, lors de ses retours, il constate la chance que nous avons de vivre dans un pays comme le nôtre. Nous parlons aujourd'hui de solidarité, solidarité que nous pouvons apporter autant à un Suisse qu'à un étranger qu'il soit en France ou beaucoup plus loin. Il voit bien, à la comparaison des chiffres énoncés ce soir, qu'apporter notre solidarité à une petite dizaine de personnes est la moindre des choses.
- M. Cretegny dit que, pour la Municipalité, il ne s'agit pas de partir dans un déballage par rapport à la vie des gens qui sont concernés par notre demande. Par rapport à la première préparation de cette résolution, l'exécutif a demandé que disparaissent des éléments touchant la publicité qui pourrait être faite autour de cette affaire. Il lui semble qu'ils seront plus sereins à pouvoir analyser le dossier à quelques-uns et vérifier effectivement de quelle manière ils peuvent aller de l'avant. Il y aura éventuellement d'autres dossiers qui peuvent arriver un jour, mais au moins ils pourront le faire de manière sereine. Toutes les expériences démontrent que l'examen de tels dossiers dans un plénum de cette importance mène carrément à la catastrophe et génère une publicité dont les premières victimes sont malheureusement les concernés. A ce niveau, il ne se prononce pas sur l'acceptation ou non de la résolution et précise, en cas d'acceptation de la résolution, que la Municipalité reprendra le dossier. l'étudiera et ira de l'avant si nécessaire.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Conformément à l'art. 74 de notre règlement, la résolution clôturant l'interpellation est soumise au vote.

Décision

Par 38 voix pour, 17 voix contre et 11 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la résolution suivante:

- **D'une manière générale,** le Conseil communal de Gland encourage la Municipalité à entreprendre tout ce qui est en son pouvoir afin que, avec l'aide des milieux associatifs:
- chaque personne résidant dans la commune, y compris en situation irrégulière, ait accès aux prestations et droits minimaux prévus dans la Constitution;
- dans ses relations avec les autres communes du district et les autorités cantonales, elle fasse connaître et encourage cette position.

Dans le cas particulier des personnes citées en titre, dont plusieurs d'entre nous ont étudié la situation et se portent garants qu'il ne s'agit pas de cas d'abus, le Conseil communal souhaite que la Municipalité leur apporte son soutien, dans la mesure de ses compétences.

23. Interpellation de M. Jean-Michel Bovon.

- M. Bovon développe son interpellation intitulée «Interpellation présentée à la Municipalité relative à un manque de transparence sur certains problèmes existants dans le cadre de la direction du collège secondaire de Gland». Une copie de l'interpellation est jointe à ce procès-verbal.
- En conclusion, M. Bovon relève que quelques questions de son interpellation ont déjà évoquées ce soir.
- Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatemnent ou lors de la prochaine séance.
- Mme Golaz précise que la Municipalité est consciente de problèmes à la direction du secondaire, notamment de communication, et qu'elle répondra lors de la prochaine séance. Dans ses communications elle a déjà évoqué, entre autres, celui du déplacement d'élèves à Begnins.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

24. Interpellation de Mme Corinne Hug.

- Mme Hug développe son interpellation intitulée « Concerne le préavis municipal nº 27 du 21 avril 2003 relatif à la réfection de la place de sports de l'école de Mauverney et à l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier de Mauverney ». Une copie de l'interpellation est jointe à ce procèsverbal.
- Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance.
- Mme Golaz informe les conseillers que la réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

25. Divers + propositions individuelles.

• M. Pollak fait part de sa démission du Conseil communal. Il ajoute qu'il est toujours intéressé par la vie communale et qu'il suivra à distance nos préavis, propositions et décisions. Sa démission est motivée par son incapacité à mener de front plus longtemps sa vie professionnelle, ses activités associatives soutenues à différents niveaux, son mandat politique au sein du Conseil communal et, surtout, son rôle de papa engagé. N'aimant pas faire les choses imparfaitement, il préfère nous dire au revoir tout en relevant ce qu'il a appris en terme d'organisation et de stratégie communale, en terme d'analyse et de défense d'idées, en terme d'amitié aussi.

Le président remercie M. Pollak pour son engagement au sein de notre Conseil qui a pu bénéficier de ses larges compétences.

- Mme Casson demande ce qu'il en est de la finalisation du chemin de Lavasson et quand cela serat-il fait? Elle a pu constater que des crottes de chiens maculent le cheminement et demande que des distributeurs de sacs à cet usage soient installés.
- M. Fargeon rappelle qu'il a déjà évoqué ultérieurement le problème de finition découlant des barrières non livrées notamment. De plus, des discussions sont en cours avec le propriétaire du champ jouxtant le cheminement dans le but de planter une haie sur toute la longueur.
- M. Daniel Richard remercie M. Favez pour son année de présidence en relevant sa maîtrise des débats et sa connaissance des procédures.
- Avant de clore cette dernière séance, le président adresse aux conseillers les propos suivants:

Il y a une année, vous me faisiez l'honneur de me porter à la présidence de notre Conseil. J'espère avoir été, durant ces 12 mois, à la hauteur de la confiance que me faisaient alors un certain nombre d'entre vous en m'accordant leur voix; j'espère aussi avoir, petit à petit, gagné celle des autres ...

Une année de présidence, c'est pas mal d'émotions qui défilent : tout d'abord la fierté d'accéder à une telle fonction, même avec un score quelque peu étriqué. C'est aussi, malgré l'anxiété, le plaisir de conduire tambour battant 7 séances de conseil, de partager des moments privilégiés en préparant ces séances avec un bureau efficace et sympathique ; d'aller à la rencontre des sociétés locales et de la population lors de manifestations diverses; de s'accrocher aux feuilles de son discours lors d'un 1e août particulièrement venté ... ou encore de tenter de mener à la baguette une fanfare bien indulgente, occasion d'ailleurs de partager avec bon nombre d'entre vous un moment de convivialité que j'ai particulièrement apprécié.

Je laisse maintenant ma place, le cœur et l'esprit plein de très bons souvenirs, mais sans regrets. Je vais rejoindre les travées et me replonger au cœur même des débats, débats dans lesquels celles et ceux qui me connaissent ont bien dû sentir à certains moments à quel point il me coûtait de ne pouvoir y participer ... ainsi, Mme et MM. les Conseillères et Conseillers, si c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai présidé ce Conseil, c'est avec un plaisir tout aussi grand que je me retrouverai en septembre dans vos rangs; je ne suis par contre pas certain que nos municipaux manifestent nécessairement la même impatience...

Je ne saurais terminer sans remercier encore le bureau bien sûr, mais tout particulièrement son secrétaire Rémy Buffat pour son aide précieuse tout au long de cette année, ainsi que notre huissier Pierre Brugger, toujours disponible et souriant et précédant chacun de nos besoins ou désirs.

Enfin je souhaite encore une fois une excellente année de présidence à mon successeur et souhaite une bonne pause estivale à toutes et à tous.

• La séance est levée. Il est 21h20.

Pour le bureau du Conseil communal:

Le président

Jean-Michel Favez

Le secrétaire

Rémy Buffat

Annexes au procès-verbal: Interpellation de M. Philippe Martinet Interpellation de M. Jean-Michel Bovon

Interpellation de Mme Corinne Hug